



Institut interfédéral de Statistique

Programme statistique intégré 2023

Décembre 2022

Table des matières

1. Introduction	2
2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2023.....	2
2.1. Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs (prolongation)	2
2.2. Données de mobilité (prolongation)	3
2.3. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation)	4
2.4. Statistiques de trafic routier (prolongation)	5
2.5. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (prolongation).....	5
2.6. Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (prolongation).....	6
2.7. Amélioration de la qualité des statistiques sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation (prolongation)	6
2.8. Enquête sur le comportement de déplacements (« enquête ménage ») (prolongation).....	7
2.9. Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (prolongation)	7
2.10. Entreprises actives par taille (prolongation).....	8
2.11. Amélioration de la qualité des statistiques TVA : volet unités statistiques (prolongation).....	9
2.12. Indice DESI au niveau régional (prolongation).....	10
2.13. REDEGEO : REDEsign découpages GEOgraphiques (prolongation)	10
2.14. La détection des besoins de main-d'œuvre des entreprises dont les métiers sont en pénurie (prolongation).....	11
2.15. Analyse des données issues du prélèvement de la taxe kilométrique au niveau des trois régions belges (prolongation)	12
2.16. Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (poursuite des travaux).....	12
2.17. Gender-Based Violence Survey : traitement et diffusion des données (nouveau)	13
2.18. Olympiades européennes de Statistique 2023 (nouveau)	14
2.19. Nouveau livrable et rationalisation des livraisons récurrentes de données afférentes aux assujettis à la TVA (nouveau)	14
2.20. Hébergements informels (nouveau).....	15
3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés.....	15

1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2023 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (STATBEL).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 12 mai 2022, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux nouvelles collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2023.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2023, y compris les prolongations, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 20 octobre 2022.

2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2023

2.1. Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs (prolongation)

2.1.1. Objectifs

D'une part, utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP - SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, étudier la qualité de ces données afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données.

2.1.2. Principales phases de travail (janvier 2018 – décembre 2023)

Il faut introduire une demande auprès de l'AGDP pour l'extraction de données de la base de données relatives aux contrats de location comprenant le numéro de registre national et d'autres variables encore à déterminer. Cela se fera en collaboration avec les administrations concernées et leurs groupes de recherche.

Obtenir les données et démarrage du traitement des données.

2.1.3. Résultats attendus

Obtention d'un extrait de la base de données relative aux baux locatifs avec toutes les informations pertinentes pour les politiques publiques.

Adresser une demande au groupe de travail chargé de la sécurité pour l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS afin d'étudier la manière de procéder pour livrer les données émanant de l'autorité statistique vers les administrations et leurs groupes de recherche, qui vont collaborer aux travaux.

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires concernés : l'élaboration d'une note méthodologique portant sur la qualité de l'enregistrement dans la base de données relative aux baux locatifs. Si un des partenaires concernés ne peut pas recevoir les données, les autres partenaires peuvent réaliser ce point.

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

IWEPS, IBSA et STATBEL contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.2. Données de mobilité (prolongation)

2.2.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

2.2.2. Principales phases de travail (janvier 2018 – décembre 2024)

Phase 1 :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Phase 2 :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.
- Élaboration d'une proposition pour les actions d'amélioration à traiter en 2019.
- Rédaction de propositions de SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique en 2020.

Phase 3 :

- Élaboration des propositions d'actions d'amélioration concrètes convenues pour l'année 2019.

Phase 4:

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.

2.2.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc...

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Évaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint:

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier:

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;
- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

2.3. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation)

2.3.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport ferroviaire.

2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2023)

Phase 1

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer, complétées par tonnes.kilomètres brutes, tonnes.kilomètres, trains.kilomètres et voyageurs.kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

Phase 2

STATBEL, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera sur la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

2.3.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux phases 1 et 2.

2.4. Statistiques de trafic routier (prolongation)

2.4.1 Objectifs

Assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail existant relatif aux statistiques sur le trafic routier.

2.4.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2024)

Le groupe de travail veille à ce que les délais pour les obligations de rapportage existantes et/ou futures soient respectés.

Afin d'assurer le suivi de l'établissement des statistiques et des données pour les rapports existants et/ou futurs, le groupe de travail se réunit deux fois par an.

2.4.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont triples.

Un premier paquet concerne l'établissement de statistiques publiques :

- des statistiques du trafic routier en termes de véhicules-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules ;
- des statistiques du trafic routier en termes de passagers-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules.

Un deuxième paquet consiste en l'établissement de données d'activité détaillées sur le trafic routier dans le cadre des obligations de rapportage existantes et/ou futures. Il s'agit, entre autres, du rapportage dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD), de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive PEN), du règlement européen relatif aux comptes économiques européens de l'environnement. Des données d'activité fiables sont indispensables pour le calcul des émissions.

Enfin, le groupe de travail entend continuer à améliorer les statistiques. Le troisième paquet devrait rendre ces actions possibles :

- échanger des informations sur les méthodologies utilisées, les projets en cours et/ou futurs ;
- examiner et encourager les harmonisations possibles des méthodologies.

2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail. L'établissement des statistiques relève de la compétence des administrations régionales du trafic. Ceci se fait en étroite collaboration avec les utilisateurs de ces statistiques, représentés dans ce groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à atteindre les résultats attendus.

2.5. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (prolongation)

2.5.1. Objectifs

Mise sur pied d'un groupe de travail relatif aux statistiques démographiques.

2.5.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2024)

Pour assurer le suivi de l'élaboration des statistiques le groupe de travail se réunira au minimum 4 fois par an.

2.5.3. Résultats attendus

La mise sur pied d'un groupe de travail et l'établissement des principes de fonctionnement.

Révision de la statistique des ménages en tenant compte des nouvelles données disponibles sur la base du Registre National (notamment la filiation).

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats attendus.

2.6. Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (prolongation)

2.6.1 Objectifs

Améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours.

2.6.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2023)

Explorer les possibilités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.6.3. Résultats attendus

Explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone.

Propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, BNB, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone, ainsi que l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre.

2.7. Amélioration de la qualité des statistiques sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation (prolongation)

2.7.1 Objectifs

La recherche de données fiables et qualitatives sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation afin de mettre en place une base de données sur les prix des terrains et de produire des statistiques de qualité.

2.7.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2023)

Recherche de données fiables.

Constitution d'une base de données.

Production de statistiques.

2.7.3. Résultats attendus

Recherche de données fiables et de bonne qualité sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation.

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires : constitution d'une base de données sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation.

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires et que la base de données peut être créée : produire des statistiques de qualité qui sont coordonnées entre les différentes régions et institutions.

2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.8. Enquête sur le comportement de déplacements (« enquête ménage ») (prolongation)

2.8.1 Objectifs

L'exécution d'une étude sur le comportement de déplacements (« enquête ménage »).

2.8.2. Principales phases de travail (juillet 2019 – décembre 2023)

Etablissement du cahier des charges.

Publication du cahier des charges.

Elaboration du plan d'échantillonnage et préparation d'un dossier pour une demande d'échantillon au Registre National.

Evaluation et choix du prestataire.

Enquêtes proprement dites (terrain) sur le comportement de déplacements.

Rapport d'analyse.

2.8.3. Résultats attendus

L'élaboration et l'exécution d'une enquête sur le comportement de déplacements.

Des statistiques de qualité sur le comportement de déplacements des personnes, avec une méthodologie cohérente pour les Régions, en partant de l'enquête déplacements en Flandre et en tenant compte des besoins des partenaires intéressés et d'une efficience en termes de frais.

2.8.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'exécution des phases susmentionnées.

Mobiliteit en Openbare Werken Vlaanderen est désigné comme pouvoir adjudicateur pour l'attribution et l'exécution du marché d'étude. En tant que co-adjudicateur, Bruxelles Mobilité dispose d'une compétence co-décisionnelle. Un accord de coopération sera établi pour préciser ces compétences et responsabilités.

L'IBSA et la VSA apportent un soutien méthodologique tout au long de l'enquête.

Le BFP et IWEPS auront une compétence consultative.

2.9. Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (prolongation)

2.9.1 Objectifs

Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (par lieu de travail, lieu de résidence et lien entre lieu de résidence et lieu de travail).

2.9.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2024)

a) Accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées (sur base de la méthodologie de la matrice des déplacements domicile-travail du Censu 2011).

Échange des besoins en statistiques par secteur statistique.

Définition du concept d'emploi à utiliser et des variables requises (pour décrire à la fois le travailleur et l'emploi).

Convenir de la manière dont les différentes institutions contribueront à la compilation régulière de ces statistiques.

Harmonisation des besoins et élaboration d'un accord expliquant le concept d'emploi et les différentes variables. Cet accord sert de base à la note méthodologique.

b) Publication d'une note méthodologique et publication de statistiques de l'emploi par secteur statistique

Rédaction et publication de la note méthodologique.

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Consultation intermédiaire sur l'état des lieux du traitement des données avec discussion de tout problème, de la qualité des données et des résultats des premiers tests.

Première publication des nouvelles statistiques finalisées par secteur statistique par lieu de travail, lieu de résidence et le lien lieu de travail-lieu de résidence.

2.9.3. Résultats attendus

Accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées.

Publication d'une note méthodologique et publication de statistiques de l'emploi par secteur statistique.

2.9.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, STATBEL, BFP)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées ainsi qu'à la publication d'une note méthodologique et de statistiques de l'emploi par secteur statistique.

2.10. Entreprises actives par taille (prolongation)

2.10.1 Objectifs

L'établissement de statistiques sur les entreprises actives par taille en vue de la production de statistiques relatives aux entreprises par région sous la forme qui convient le mieux à chacune des régions.

2.10.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2024)

Phase 1 :

Echange des connaissances, besoins et informations nécessaires sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) : définitions existantes, sources de données disponibles et envisageables (notamment le Business Register), etc...

Choix de la définition et de la source de données qui seront utilisées pour la production des statistiques.

Etude de faisabilité de la production de statistiques sur les entreprises actives par taille qui intégrerait la dimension économique, à partir de la source disponible choisie et selon la définition existante choisie.

Phase 2 :

Formulation des adaptations et solutions éventuelles si les résultats de l'étude de faisabilité sont jugés insuffisants (sous réserve).

Dans le cas où l'étude de faisabilité et les éventuelles adaptations et solutions ont donné des résultats jugés satisfaisants, traitements de données en vue du développement des statistiques souhaitées.

Phase 3 :

Analyse des résultats détaillés par les membres du groupe de travail et éventuelles adaptations.

Validation des résultats détaillés par les membres du groupe de travail.

Modalité de transmission et livraison annuelle de statistiques sur les entreprises actives catégorisées par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) sur la base d'une définition existante.

2.10.3. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus:

Note méthodologique résumant les travaux de la première étape, à savoir les différentes définitions existantes, les différentes sources de données (avantages et inconvénients) et une conclusion de ce qui a été retenu (définition, source de données et population étudiée).

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Etude de faisabilité sur la production des statistiques sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) qui intégrerait la dimension économique, à partir des sources disponibles et selon une/des définition(s) existante(s) (ex : définition européenne).

Si les résultats de l'étude de faisabilité s'avèrent concluants, le développement et l'implémentation pour la production récurrente des statistiques visées au 1er alinéa en vue de leur publication selon les modalités qui conviennent le mieux à chacune des régions mais de manière cohérente et concertée avec les autres régions.

L'IWEPS s'engage à publier un tableau de bord des entreprises pour la Wallonie.

L'IBSA s'engage à publier les statistiques sur son site internet.

VSA s'engage à publier les statistiques sur son site internet Statistiek Vlaanderen.

Dans le cas où l'étude de faisabilité donne des résultats jugés insuffisants : note méthodologique reprenant les adaptations nécessaires et les solutions éventuelles permettant d'établir correctement les statistiques sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) qui intégrerait la dimension économique.

2.10.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL, BFP, BNB)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'élaboration des concepts et de la méthodologie ainsi qu'à la validation des résultats.

2.11. Amélioration de la qualité des statistiques TVA : volet unités statistiques (prolongation)

2.11.1 Objectifs

La recherche d'une solution pour les distorsions qui sont apparues dans les statistiques TVA suite à l'introduction des unités TVA. Le poids croissant des unités TVA dans la population des entreprises assujetties à la TVA conduit à deux types de distorsions: (1) une distorsion des statistiques par branche d'activité; (2) la répartition régionale des statistiques TVA est de moins en moins précise.

2.11.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2023)

Phase 1 :

- Évaluation des résultats de l'enquête pour l'année 2020 par la BNB et Statbel;
- Préparation d'un document méthodologique par Statbel ;
- Intégration des résultats de l'enquête dans le datawarehouse de Statbel en préparation de la version pilote ;
- Préparation de l'intégration des résultats de l'enquête dans la chaîne de production de Statbel.

Phase 2 :

- Production d'une version pilote avec les résultats de l'enquête de l'année 2020 et calcul de l'impact de la nouvelle méthode par Statbel ;
- Contrôles analytiques des résultats au niveau des agrégats et au niveau des unités individuelles par les partenaires et par Statbel ;
- Discussion des résultats par le groupe de travail et - avec ou sans autres ajustements méthodologiques - validation de la méthode par le groupe de travail ;
- Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

2.11.3. Résultats attendus

Évaluation des résultats de la nouvelle enquête sur les unités TVA.

Document méthodologique décrivant la nouvelle méthode de production des statistiques TVA. Cette méthode consiste à répartir le chiffre d'affaires / les investissements d'une unité TVA entre tous ses membres sur la

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

base des résultats de l'enquête, de sorte que le code Nace et les données d'emploi de chaque membre puissent être utilisés pour établir les statistiques TVA.

Une version pilote dans laquelle pour tous les trimestres de l'année 2020 les résultats selon l'ancienne méthode (affectation de l'intégralité du chiffre d'affaires / investissements d'une unité TVA au code Nace de l'unité TVA et au code région du représentant de l'unité TVA) sont comparés aux résultats selon la nouvelle méthode.

Validation de la nouvelle méthode sur la base de la version pilote mentionnée au point 3 par le groupe de travail IIS.

Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

2.11.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement au contrôles de la version pilote dans le cadre de la validation de la nouvelle méthode.

2.12. Indice DESI au niveau régional (prolongation)

2.12.1. Objectifs

Examen de la faisabilité et si c'est possible développement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) au niveau régional, y compris les sous-indices constitutifs.

2.12.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2024)

Examen des modifications de l'indice DESI à court terme. S'il existe aussi des modifications à moyen terme, qui ne sont pas encore connues au premier trimestre, celles-ci seront examinées dès que possible.

Examen de la faisabilité d'évaluation de l'indice DESI actuel et de l'indice à court terme au niveau régional ou, si cela n'est pas possible, on procède à l'examen d'une bonne approximation de l'indice et des sous-indices.

En fonction de la faisabilité, établissement d'un indice / approximation au niveau régional, selon la composition actuelle et la composition modifiée, en tenant compte autant que possible des données historiques.

2.12.3. Résultats attendus

Une description des modifications que la Commission européenne souhaite apporter à l'indice et aux sous-indices qui le composent.

Une note reprenant les résultats de l'examen de la faisabilité relative à l'établissement des sous-indices et de l'indice DESI ou le développement d'une bonne approximation de ces sous-indices et indice, en tenant compte des modifications prévues dans la composition de l'indice à court et moyen terme.

Si cela s'avère possible suite à l'étude de faisabilité, on procède à l'établissement de premières estimations et à la publication des sous-indices et de l'indice DESI ou de bonnes approximations de ces sous-indices et indice, en tenant compte des données historiques.

2.12.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des tâches dans le cadre des objectifs décrits.

2.13. REDEGEO : REDEsign découpages GEOgraphiques (prolongation)

2.13.1 Objectifs

Examen du redesign des découpages géographiques.

2.13.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2023)

Pour assurer le suivi de l'élaboration des statistiques le groupe de travail se réunira au minimum 4 fois par an.

2.13.3. Résultats attendus

Définir les critères pouvant être utilisés pour mieux définir les limites des découpages géographiques (notamment les secteurs statistiques).

Fournir un rapport sur l'évolution future des statistiques et données géographiques.

2.13.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats.

2.14. La détection des besoins de main-d'œuvre des entreprises dont les métiers sont en pénurie (prolongation)

2.14.1 Objectifs

La détermination d'une méthodologie probante pour identifier les besoins en main-d'œuvre au niveau national et régional à travers une approche concertée et harmonisée entre les différents services publics de l'emploi et services statistiques du pays.

2.14.2. Principales phases de travail (janvier 2022 – décembre 2023)

Etablir une liste avec les besoins des partenaires et lister les outils en place.

Méthodes innovantes (retour d'expériences, benchmarking international, initiatives régionales, ...) et établir des scénarii méthodologiques.

Choisir une méthode et déterminer les conditions de mise en œuvre.

2.14.3. Résultats attendus

Etablir la liste des besoins des différents partenaires du groupe de travail et préciser le phénomène que l'on veut mesurer.

Identifier les différentes parties prenantes à impliquer/consulter lors du processus de mise en place de la collecte de l'information : représentants des entreprises, opérateurs de formation, etc...

Lister les outils déjà en place (enquêtes ou autres) et identifier dans quelle mesure ils pourraient faire l'objet d'un développement visant la détection des besoins de main d'œuvre.

Envisager des méthodes d'analyses innovantes.

Sur base des résultats obtenus, proposer différents scénarii méthodologiques possibles de collectes de données et les conditions de faisabilité de leur mise en place.

Déterminer la méthodologie la plus efficiente et envisager les conditions de mise œuvre (ressources, planning, etc.).

2.14.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, STATBEL)

L'IWEPS (en collaboration avec le Forem) assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement :

- à la présentation des expériences réalisées, projets, outils déjà en place au sein de leur institution ;
- à la co-construction d'une approche commune basée sur différents scénarii méthodologiques ;
- à l'analyse de faisabilité de ces scénarii ;
- au choix d'une méthode souhaitable concertée à mettre en œuvre.

2.15. Analyse des données issues du prélèvement de la taxe kilométrique au niveau des trois régions belges (prolongation)

2.15.1. Objectifs

Analyse des données issues du prélèvement de la taxe kilométrique au niveau des trois régions belges.

2.15.2. Principales phases de travail (janvier 2022 – décembre 2023)

Partage des acquis, des expériences dans l'utilisation et dans les traitements (recalage, ..) réalisés sur ces données en vue d'une clarification du potentiel, des limites et contraintes (juridiques, ...) liées aux données issues du prélèvement kilométrique.

Inventaire des besoins des partenaires et réflexion sur le processus nécessaire pour une mutualisation entre partenaires des travaux et couplages relatifs au traitement de ces données ; mise en comparaison avec d'autres instruments dans le cadre des recensements routiers notamment.

Rédaction d'une note synthétisant les éléments précités en vue de justifier l'introduction d'une demande précise d'accès aux données issues du prélèvement de la taxe kilométrique.

Définir ensemble des processus pour l'utilisation de ces données et la production de statistiques de manière commune par les partenaires.

2.15.3. Résultats attendus

Rédaction d'une note reprenant les éléments suivants :

- Partage des acquis de chaque partenaire et des types de traitement déjà pratiqués sur les données issues du prélèvement de la taxe kilométrique sur le territoire belge, avec un relevé de leurs caractéristiques, les variables et couplages possibles avec d'autres données ;
- Clarifier le potentiel et les limites de ces données ;
- Inventaire des besoins et variables utiles aux partenaires fonction du potentiel relevé ;
- Rassembler les éléments pour être en mesure de justifier une demande d'accès par les partenaires de l'IIS aux données et variables auprès de l'entité responsable de la collecte de données relatives au prélèvement de la taxe kilométrique, et cela pour l'ensemble des trois régions belges ; le but recherché est d'améliorer les statistiques de circulation et en corollaire les politiques de mobilité.

2.15.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, STATBEL)

IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent – directement et/ou par le biais d'institutions tierces invitées par eux à participer aux travaux – activement à la réalisation des différentes étapes mentionnées ci-dessus et à la production des résultats attendus.

2.16. Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (poursuite des travaux)

2.16.1 Objectifs

Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (un projet du Partenariat mondial pour les sols, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) et à l'indicateur 15.3.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Proportion du territoire qui est considérée comme dégradée par rapport à la surface totale ».

2.16.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2023)

Mise en place du réseau statistique thématique des sols en Belgique.

Examen de la faisabilité et de l'opportunité / priorité des indicateurs ODD 15.3.1 et SOILSTAT pour le développement et la production de statistiques belges et régionales relatives aux sols et conformément aux directives concernées, et élaboration d'un calendrier réaliste par indicateur sélectionné.

Elaboration de la procédure pour une livraison coordonnée de statistiques à SOILSTAT (FAO).

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Développement, production, diffusion et livraison des statistiques jugées réalisables pour les indicateurs sélectionnés, selon le calendrier proposé par ce groupe de travail.

2.16.3. Résultats attendus

Mise en place d'un réseau statistique thématique sur les sols en Belgique.

Note sur la faisabilité de développer les statistiques belges et régionales relatives aux sols. Cela concerne l'indicateur ODD ci-dessus et les statistiques relatives aux sols établies selon les lignes directrices de SOILSTAT. Cela comprend notamment:

- Soil organic matter decline ;
- Soil erosion ;
- Soil salinisation
- Soil organic carbon sequestration;
- Soil sealing;
- Soil pollution ;
- Soil compaction ;
- Soil biodiversity ;
- Soil acidification.

Développer, produire et diffuser les statistiques jugées faisables et d'importance prioritaire, selon un calendrier convenu d'un commun accord.

Une procédure coordonnée de soumission des statistiques à SOILSTAT.

2.16.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le VSA, l'IWEPS, l'IBSA et STATBEL ainsi que les administrations régionales partenaires contribuent activement aux objectifs décrits.

2.17. Gender-Based Violence Survey : traitement et diffusion des données (nouveau)

2.17.1 Objectifs

Le traitement et la diffusion des données de l'enquête européenne Gender-Based Violence (GBV) pour la Belgique.

2.17.2. Principales phases de travail (janvier 2023 – décembre 2023)

Validation des données, planification de la diffusion et de l'exploitation.

2.17.3. Résultats attendus

Un jeu de données nettoyées.

Le rapport de qualité.

Un planning concerté pour la diffusion et l'exploitation des données.

La mise en place d'un point de contact pour la prise en charge des questions provenant des usagers.

2.17.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

L'IWEPS et Statbel préparent les données.

Statbel crée les indicateurs d'Eurostat et fournit le résultat à Eurostat.

Statbel est responsable de la procédure administrative encadrant la communication des microdonnées aux chercheurs.

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.18. Olympiades européennes de Statistique 2023 (nouveau)

2.18.1. Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'organisation des Olympiades européennes de Statistique 2023.

2.18.2. Principales phases de travail (janvier 2023 – mai 2023)

Première épreuve (test en ligne).

Deuxième épreuve (réalisation d'une vidéo).

Vote pour le prix du jury et le prix du public.

Remises des prix belge et européenne.

2.18.3. Résultats attendus

Communication des Olympiades européennes de Statistique : utiliser, créer et partager au maximum les messages clés, et faire augmenter le nombre d'abonnés à la newsletter et à la page Facebook.

Recrutement actif des participants : augmentation par rapport à l'édition 2021-2022. Objectif minimum: 250 équipes néerlandophones venant de 50 écoles différentes pour la première phase.

Organisation des tests (online et phase vidéo) pour tous les participants.

Organiser le pré-filtrage.

Constituer le jury.

Organiser, en collaboration, la remise des prix pour la phase belge.

2.18.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail et les entités participantes du réseau « Statistiek Vlaanderen » contribuent activement à la mise en œuvre des Olympiades européennes de Statistique en Belgique et à l'augmentation du nombre d'équipes participantes.

2.19. Nouveau délivrable et rationalisation des livraisons récurrentes de données afférentes aux assujettis à la TVA (nouveau)

2.19.1. Objectifs

Création d'un nouveau délivrable et rationalisation des livraisons récurrentes de données afférentes aux assujettis à la TVA.

2.19.2. Principales phases de travail (janvier 2023 – mars 2023)

Collecte de la liste des statistiques annuelles relatives aux assujettis à la TVA fournies à chaque région par Statbel. Proposition de nouveau produit et choix du mode de transfert.

Elaboration de la liste de statistiques devenues désuètes et détermination de la fréquence de livraison du nouveau produit.

Production du nouveau produit.

2.19.3. Résultats attendus

Etablissement de la liste des statistiques 'dérivées' du cube des assujettis à la tva sur base de l'input de chacune des parties. Pour chaque statistique, la fréquence sera indiquée, ainsi que les variables.

Définition et production du nouveau produit à fournir : liste des variables et choix du mode de transfert.

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

En concertation avec chaque partie, la liste des livrables qui deviendront désuets sera déterminée.

2.19.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.20. Hébergements informels (nouveau)

2.20.1. Objectifs

Intégration de la fréquentation des hébergements touristiques informels dans les statistiques régionales sur le tourisme.

2.20.2. Principales phases de travail (janvier 2023 – décembre 2024)

Phase 1 :

- Définition de la notion d'hébergements touristiques informels à utiliser pour le projet ;
- Présentation par chaque partenaire des éléments suivants : les données dont ils disposent sur les hébergements informels sur le territoire qu'ils couvrent, l'utilisation de ces données dans la production de statistiques sur la fréquentation des hébergements touristiques et les projets envisagés/en cours visant à mieux connaître la fréquentation de ces hébergements.

Phase 2 :

- Echanges sur les méthodes de calcul de la fréquentation des hébergements touristiques intégrant les données sur les hébergements informels. Ces échanges se baseront sur les présentations faites par les partenaires lors de la 1ère phase et éventuellement via d'autres présentations d'experts ;
- Le cas échéant, si cela est jugé utile par l'ensemble des partenaires, échanges sur la possibilité de mettre en place un dispositif de récolte de données complémentaires aux données actuellement disponibles.

2.20.3. Résultats attendus

Partage d'information sur les données existantes relatives aux hébergements touristiques informels et leur utilisation pour la production de statistiques officielles sur la fréquentation des hébergements touristiques.

Recommandation sur l'intégration des données sur la fréquentation des hébergements informels dans les statistiques produites sur la fréquentation des hébergements touristiques et le cas échéant sur leur récolte.

Un rapport écrit relatif à ces différents points sera produit à l'issue de chacune des phases du projet.

2.20.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux différentes activités du projet.

3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré en cours. Ce groupe de travail se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.

* *
*